

Série : Histoire de l'Église
Leçon 36: La réforme dans les pays de langue
française – Jean Calvin (1509-1564)
Le 2^e séjour à Genève (suite)

Prêché mercredi le 23 septembre 2015
Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda
Par : Marcel Longchamps

Formation biblique pour disciples
(Comprenant des études sur tous les livres de la Bible,
sur la théologie systématique et sur l'histoire de l'Église)
Disponible gratuitement en format PDF et en MP3
Voir le contenu détaillé sur le site Web
Série : Histoire de l'Église (T-3)
Leçon 36 : La réforme dans les pays de langue française
- Jean Calvin (1509-1564)- Le 2^e séjour à Genève
Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda
Adhérent à la Confession de Foi Baptiste de Londres de 1689
www.pourlagloiredechrist.com
Par : Marcel Longchamps

INTRODUCTION

Dans nos deux dernières leçons, nous avons vu comment Dieu appela Jean Calvin au ministère, ses années de jeunesse et sa formation, le rôle déterminant de Farel dans sa vie et les événements de son premier séjour à Genève.

I) LE SECOND SÉJOUR DE CALVIN À GENÈVE

Le second séjour de Calvin à Genève dura vingt-trois ans, soit jusqu'au jour de sa mort. Il n'y a pas lieu de s'y arrêter très longuement ; bien des traits rappellent le premier. Calvin développa encore les principes, affirmés dans l'*Institution chrétienne*, en profitant de ses expériences qui lui dictèrent quelque modération, sans que, pour cela, il transigeât sur ce qu'il envisageait

comme essentiel, c'est-à-dire l'absolue soumission de la population entière à la doctrine évangélique, enseignée dans l'Écriture Sainte, sous peine, pour les récalcitrants, des châtiments les plus sévères.

L'Église et l'État demeuraient étroitement unis, avec leurs rôles respectifs mieux délimités que par le passé ; le cas échéant, ils se prêtaient mutuel appui. Calvin mit un soin particulier à proclamer très haut et à maintenir intégralement l'autorité de la Parole de Dieu, guide de toute la vie quotidienne et base unique de toute prédication.

Celle-ci devait toujours reposer sur un passage biblique dont les pasteurs n'avaient à s'écarter sous aucun prétexte, pour faire des digressions morales ou autres. Calvin leur recommandait d'être brefs et incisifs, d'éviter toutes les longueurs qui risqueraient de fatiguer les auditeurs. « Il y a une chose dont je veux parler », écrivait-il un jour à Farel. « On dit que la longueur des sermons est un sujet de plainte.

Tu m'as dit toi-même plus d'une fois que tu voulais y veiller ; ne l'oublie pas, je t'en supplie... Et puisque ce n'est pas pour notre propre édification que le Seigneur nous appelle à monter en chaire, mais pour celle du peuple, il est de ton devoir de te modérer de telle sorte que la Parole de Dieu n'ait pas à pâtir de ce que tu auras lassé les gens ». Même observation sur les prières, bien que Farel, au dire de tous les contemporains, priât admirablement. « Il vaut mieux prier longuement en particulier, brièvement dans l'assemblée. Si tu attends de tous une ardeur égale à la tienne, tu te trompes ».

Calvin donnait aussi une grande importance au chant. « Certes », disait-il, « les oraisons des fidèles sont froides, si bien que cela doit nous tourner à grande honte et confusion. Les psaumes nous pourront inciter à élever nos cœurs à Dieu, et nous émouvoir à une ardeur tant de l'invoquer que d'exalter par louanges la gloire de son nom ». En attendant qu'on eût des cantiques en nombre suffisant, on chantait des Psaumes, traduits par Clément Marot et par Théodore de Bèze.

Calvin avait un tel souci de ne jamais s'écarter du texte biblique qu'il fit imprimer, au bas de chaque page, la traduction exacte, en prose, du texte

hébreu, ne voulant pas qu'on pût attribuer au psalmiste ce qui pouvait être dû aux exigences de la versification.

Dans tout ce travail d'organisation, Calvin trouva d'actifs collaborateurs parmi ceux qui avaient contribué à son retour à Genève. On est ému et reconnaissant à Dieu de ce qu'il suscita, en faveur de son œuvre, une pareille pléiade d'hommes, entièrement dévoués à la cause de l'Évangile. Ce noyau se maintint solide au milieu des orages qui surgirent ; le Seigneur ne resta donc pas sans témoins dans cette ville de Genève, souvent si rebelle à la vérité et si encline à méconnaître les bénédictions dont elle avait été l'objet.

Il est bon de préciser dans quelle mesure Calvin s'occupa de l'administration de la ville ; on se fait parfois des opinions exagérées à ce sujet. Son autorité resta essentiellement morale et ecclésiastique, mais on avait l'habitude de le consulter sur les matières les plus diverses, sans pour cela suivre nécessairement son avis. On s'adressait à lui quand il s'agissait de conclure un traité avec Berne, comme aussi sur l'introduction d'un nouveau moyen de chauffage ; on lui confiait volontiers la rédaction d'une note diplomatique ; on le chargeait même de négociations avec les États voisins.

Il faut dire que la très haute culture de Calvin le désignait tout naturellement à des missions délicates. Mais on aurait tort de parler d'une « tyrannie » qu'il aurait exercée sur la cité. Souvent on ne se rangeait pas à ses conseils. Ses ouvrages étaient soumis à la censure, comme tout ce qui s'imprimait à Genève ; on lui imposait certaines corrections et il devait les accepter. En revanche, dans le domaine des mœurs, Calvin exerça une autorité incontestable, qui donna à la ville une physionomie tout à fait à part : plus de fêtes mondaines, de spectacles, de danses, de débauche ; le luxe est banni ; la simplicité règne dans les vêtements et à table ; les crimes, les délits, qui abondaient, se font rares. Tout respire l'ordre, l'honnêteté, la pureté, la décence, la piété.

Mais de nouveau Satan mit tout en œuvre pour entraver les efforts des défenseurs de la Parole de Dieu. Instruits par les fautes qu'ils avaient commises, les Libertins crurent de bonne politique de se tenir sur une réserve prudente, tout en suivant de près les actes du réformateur ; leur perspicacité, sans cesse en éveil, leur permit de tirer parti des fautes commises par Calvin dans l'application trop rigide et sans appel de son

système. Ils surent exciter la population contre ce qu'ils taxaient d'atteintes portées aux anciennes libertés de Genève, mot juste en apparence, si la liberté consiste à faire tout ce qu'on veut, sans tenir compte de son prochain, ni surtout des enseignements de Dieu, mais foncièrement inique quand on considère sous son vrai jour l'œuvre de régénération morale que poursuivait Calvin, en montrant aux citoyens les sentiers du Seigneur et surtout en leur faisant voir où trouver le salut de leurs âmes.

Ce furent de nouveau des vexations sans nombre, imaginées par les Libertins pour entraver l'œuvre de Dieu : tapages, orgies nocturnes, débauche, rien n'y manquait. Un jour Calvin dirigeait une étude biblique ; devant lui se groupaient des centaines d'hommes, parmi eux nombre de futurs prédicateurs et de futurs martyrs. Soudain on entendit au-dehors un grand vacarme, des éclats de rire immodérés, des cris, des propos malsonnants, qui forcèrent Calvin à s'interrompre dans son exposé.

C'étaient une vingtaine de Libertins qui donnaient, par haine contre le réformateur, un échantillon de leurs allures et de ce qu'ils appelaient la liberté. Contre de pareils forcenés qui, à leur honte, assistaient encore aux services religieux, Calvin n'avait qu'une arme à employer, celle de l'excommunication. Il en usa et il en résulta un orage tel qu'il s'attendit à une nouvelle sentence d'exil.

Il l'annonça dans une de ses prédications où il avait pris pour sujet les adieux de Paul aux Éphésiens (Actes 20:17-38) et tout l'auditoire fondit en larmes quand il termina par les paroles mêmes de l'apôtre : « Je vous recommande à Dieu et à la parole de sa grâce ». Le Seigneur intervint en faveur de son serviteur ; il inclina les cœurs des magistrats à une plus juste compréhension des événements et Calvin sortit grandi de cette dure épreuve.

La question des réfugiés servit de nouveau prétexte à la haine des Libertins. Genève considérait comme un devoir et un honneur d'accueillir avec une généreuse hospitalité les nombreux fugitifs de France « pour cause de religion » qui venaient lui demander assistance ; à beaucoup elle accordait le droit de bourgeoisie. Or les Libertins s'indignaient de les voir se multiplier dans la ville ; ils ne comprenaient rien à ce pieux héroïsme qui leur avait fait quitter châteaux et terres pour devenir simples sujets d'une toute petite république et se soumettre à ces ordonnances rigides dont eux, bourgeois, ne

voulaient pas. Quant à ceux qui gagnaient leur vie du travail de leurs mains, on ameutait contre eux les artisans en leur faisant redouter une concurrence ruineuse, reproche des plus immérités, car, partout où ils s'établirent, ces réfugiés apportaient, avec l'exemple d'un travail consciencieux et persévérant, des procédés nouveaux.

Le Seigneur permit qu'ils fussent ainsi en riche bénédiction matérielle à leur entourage. C'est lui encore qui réduisit à néant les odieuses machinations des Libertins contre ces nobles témoins de la vérité. L'émeute ourdie contre eux avorta piteusement. Les révoltés eurent beau crier et faire crier que les réfugiés allaient saccager la ville ; les citoyens ne s'émurent pas ou du moins ne s'émurent que pour aller grossir les rangs des amis de l'ordre. Les Libertins semblaient avoir pris à tâche de ne mériter aucune indulgence. Plusieurs d'entre eux subirent la peine de mort ; d'autres avaient fui ; le reste fut exilé.

Au plus fort de ce conflit éclata l'affaire de Michel Servet. Espagnol d'origine, il avait, dans plusieurs ouvrages, énoncé des théories fort désordonnées, matérialistes et panthéistes, et contestait la doctrine de la Trinité. En politique il s'affichait comme un révolutionnaire. Établi à Vienne en Dauphiné, il n'avait échappé que par une fuite précipitée à une sentence de mort par le feu, formulée par le tribunal catholique.

Plus tard on le trouve à Genève. Calvin le signala aussitôt à la justice comme un individu dangereux. Il s'ensuivit un long procès au cours duquel on donna à l'accusé toutes les possibilités de se défendre et aussi de se rétracter. Il les repoussa, affichant une intransigeance hautaine et s'en prenant surtout à Calvin qu'il accabla d'outrages. « Misérable ! » s'écria-t-il, « tu ne sais ce que tu dis ; tu persistes à condamner ce que tu n'entends point. Penses-tu étourdir les juges par ton aboy ? Tu as l'entendement confus, en sorte que tu ne peux entendre la vérité. Tu en as menti, tu en as menti, tu en as menti, calomniateur ignorant ! »

Un tel entêtement entraînait une condamnation, et d'après la jurisprudence contemporaine c'était la mort. Mais, avant de se prononcer, les juges, sentant la gravité des circonstances, prirent l'avis des autorités de Bâle, Berne, Schaffhouse et Zurich. Leurs réponses, unanimes, se résument dans celle de Zurich : « Vous ne laisserez venir en avant la méchante fausse intention de

votre dit prisonnier, laquelle est totalement contraire à la religion chrétienne, et donne de grands scandales ». Le Conseil de Genève se rangea à cette opinion et Servet fut brûlé vif.

On a violemment exploité cette affaire contre Calvin ; il s'est expliqué lui-même en ces termes : « Depuis que Servet fut convaincu de ses hérésies, je n'ai fait nulle instance pour le faire condamner à mort ; et de ce que je dis non seulement toutes gens de bien me seront témoins, mais aussi je dépète (je défie) tous les malins qu'ainsi ne soit ». Une fois la sentence prononcée, il insista vivement, mais sans succès, pour que le coupable fût décapité. On déplore néanmoins que, versé comme il l'était, dans les Écritures, il n'ait pas mis à profit cette exhortation du Seigneur : « Soyez miséricordieux, comme aussi votre Père est miséricordieux ; et ne jugez pas, et vous ne serez point jugés ; ne condamnez pas, et vous ne serez point condamnés » (Luc 6:36-37).

Une fois de plus, il faut faire ici la part de l'esprit du siècle ; en présence des bûchers qui, en France surtout, s'allumaient de tous côtés, on comprend que la notion de tolérance ait eu peine à se frayer un chemin. Tout en réprouvant ces procédés, soyons reconnaissants de ce que nous en apprenons : ayons en horreur le mal, les fausses doctrines, sous quelque forme qu'elles se présentent, et prenons pour règle de conduite ces mots de 1 Jean 2:6: « Celui qui dit demeurer en lui, doit lui-même aussi marcher comme lui a marché ».

Ces conflits incessants, le travail énorme qui lui incombait ne contribuèrent pas peu à aggraver l'état de santé de Calvin, qui avait toujours été frêle. Après avoir eu la douleur de voir mourir en bas âge ses trois enfants, il eut celle, plus poignante encore, de perdre sa femme au bout de neuf ans à peine de mariage. « J'ai perdu », écrit-il à Viret, « l'excellente compagne de ma vie, celle qui ne m'eust jamais quitté ni dans l'exil, ni dans la misère, ni dans la mort. Elle m'estoit une aide précieuse, ne s'occupant jamais d'elle-même... Je comprime ma douleur tant que je puis ; mes amis font leur devoir, mais eux et moi, nous gagnons peu de chose. Tu connois la tendresse de mon cœur, pour ne pas dire sa foiblesse ».

Quoique jeune encore (il n'avait que trente-neuf ans), Calvin ne contracta pas de nouvelle union et se consacra avec d'autant plus d'ardeur aux tâches multiples qui lui incombait. Par les nombreux réfugiés qui affluaient à

Genève, par les relations qu'il avait nouées au cours de ses voyages en Suisse, en France, en Allemagne, en Italie, il se tenait au courant de tout ce qui concernait la Réforme dans l'Europe entière. Cette préoccupation à elle seule l'entraînait à une correspondance prodigieuse dans laquelle il faut comprendre les lettres innombrables, empreintes d'une profonde sympathie, qu'il adressait à ceux qui souffraient pour l'Évangile.

Calvin a beaucoup publié. À côté de l'*Institution chrétienne* qu'il remania sa vie durant, en la développant à chaque nouvelle éditions (*), et de nombreux écrits de controverse, il convient de citer ses commentaires sur presque tous les livres de la Bible, pleins de simplicité, de sagesse, de sens pratique. « Je sais », disait-il lui-même, « combien plusieurs trouveroient mieux à leur goût qu'on fît un amas de beaucoup de matières, d'autant que cela a grand lustre et acquiert bruit à ceux qui le font ; mais je n'ai rien en plus grande recommandation que de regarder à l'édification de l'Église.

Dieu, qui m'a donné le vouloir, fasse par sa grâce que l'issue en soit telle ! ». Son étude sur le livre de Job surtout eut de son temps une grande réputation ; Coligny se la faisait lire et relire. Pour ces hommes vivant parmi tant de troubles, Job était comme la personnification de ces « tristesses, craintes, douleurs, doutes » dont le cœur humain est assailli. Un de ses derniers soucis, une grande joie aussi, fut la fondation de l'Académie de Genève.

(*) La première édition comprend six chapitres, la dernière quatre-vingts.

Calvin vécut toujours dans une austère simplicité, soucieux de n'imposer à personne la moindre dépense superflue en ce qui le touchait. C'est le trait que le pape Pie IV se plut à reconnaître en lui, lorsqu'il apprit sa mort : « Ce qui a fait la force de cet hérétique », disait-il, « c'est que l'argent n'a jamais été rien pour lui ». Le Conseil de Genève a peine à lui faire accepter, de temps à autre, un cadeau de vin ou de bois. Même dans les bonnes années, c'est tout juste s'il noue les deux bouts, « vu cette grande charge de passants », écrit-il, mais il ajoute : « Je ne dis point cela pour me plaindre. Dieu est bon envers moi, puisque j'ai tout ce qui suffit à mes désirs ».

Ses maux s'aggravaient. Douleurs à la tête et aux jambes, maux d'estomac, crachements de sang, la respiration pénible, la goutte et la pierre, rien ne manquait à ce long supplice et, au début de 1564, on se rendit compte qu'une issue fatale n'était pas douteuse. En février, tandis qu'il prêchait, une toux violente lui coupa la parole et sa bouche se remplit de sang. Les médecins lui interdirent tout service public, mais il continua à travailler dans son cabinet, malgré les instances de ses amis. « Sa réplique ordinaire était qu'il ne faisait comme rien ; que nous souffrissions que Dieu le trouvât toujours veillant et travaillant à son œuvre comme il pourrait, jusques au dernier soupir ».

Sentant la fin approcher, il désira parler encore une fois aux magistrats et leur demanda audience. Le Conseil décida de se transporter en corps dans l'humble maison de la rue des Chanoines, où l'on vit arriver, dans toute la pompe des cérémonies publiques, les vingt-cinq seigneurs de la cité. Leurs registres ont conservé le résumé des paroles de Calvin : il les remercia « de ce qu'il leur avoit plu lui faire plus d'honneur qu'il ne lui appartenoit, les priant de l'excuser d'avoir fait si peu au prix de ce qu'il devoit tant en public qu'en particulier, et estimant que messeigneurs l'ont supporté en ses affections trop véhémentes, auxquelles il se déplaist, et dans ses vices, comme Dieu a fait de son côté ». Puis il leur tendit la main. « Je ne sais », dit Théodore de Bèze, « s'il eût pu advenir un plus triste spectacle à ces seigneurs qui le tenoient tous, et à bon droit, quant à sa charge comme la bouche du Seigneur, et quant à l'affection comme leur propre père, car il en avoit connu et dressé une partie dès leur jeunesse ».

Le lendemain il voulut voir les pasteurs. Il leur tint un discours « dont la substance estoit qu'ils ne perdissent pas courage ; que Dieu maintiendrait la ville et l'Église, bien qu'elles fussent menacées de plusieurs endroits. Que chacun se fortifiât en sa vocation ; que ce seroit pour nous rendre bien coupables devant Dieu si les choses, estant avancées jusqu'ici, venoient après en désordre par notre négligence... Il bailla la main à tous l'un après l'autre, ce qui fut avec telle angoisse et amertume de cœur d'un chacun, que je ne saurois même me le ramentevoir (rappeler) sans une extrême tristesse ».

Farel, le plus ancien des amis de Calvin, manquait auprès de son lit de mort. Il annonça son intention de venir le voir et persista à faire le voyage, bien

que Calvin lui-même cherchât à l'en dissuader. « Bien te soit, très bon et cher frère », lui écrivit-il, « et puisqu'il plaist à Dieu que tu demeures après moi, souviens-toi de notre constante union dont le fruit nous attend au ciel, comme elle a esté profitable à l'Église de Dieu. Je ne veux pas que tu te fatigues pour moi. Je respire à grand-peine et j'attends d'heure en heure que le souffle me manque. Mais c'est assez que je vive et meure en Christ, qui est un gain pour les siens en la vie et la mort. Encore une fois, adieu, toi et tous les frères tes collègues ». Malgré ses quatre-vingts ans, Farel fit à pied le trajet de Neuchâtel à Genève, où il ne passa qu'une journée. Le lendemain, il prêcha, puis il prit le chemin du retour.

Les derniers jours de Calvin ne furent, nous dit son ami, qu'une prière continuelle. Souvent il répétait ces mots du Psaume 39:9: « je suis resté muet... car c'est toi qui l'as fait », ou ceux-ci d'Ésaïe 38:14: « Je gémissais comme une colombe ». Peu à peu « ses prières et consolations assidues » furent « plutôt soupirs que paroles intelligibles, mais accompagnées d'un tel œil que le seul regard témoignoit de quelle foi et espérance il estoit muni ». Le 27 mai « il sembla qu'il parloit plus fort et plus à son aise ; mais c'estoit un dernier effort de la nature ». Le soir, vers huit heures, il expira, et « voilà comme, en un même instant, le soleil se coucha et la plus grande lumière qui fust dans ce monde pour l'Église du Seigneur fut retirée auprès de lui ».

Les funérailles de Calvin se firent avec la plus grande simplicité. Il avait enjoint que tout se fît « à la façon accoutumée », c'est-à-dire qu'aucun monument ne s'élevât sur aucune tombe, quelque illustre que fût le défunt. La terre seule donc couvrit le cercueil de Calvin et il n'y eut d'autre épitaphe officielle que cette demi-ligne, écrite à côté de son nom sur le registre du Consistoire : « Allé à Dieu le samedi 27 ».

II) OBSERVATIONS SUR LA VIE DE JEAN CALVIN

On se représente volontiers Calvin comme le législateur de la Réforme. Ce trait ressort des portraits qu'on a de lui et qui le montrent souvent avec l'index de la main droite levé, geste qui lui était familier et bien connu chez ceux qui cherchent à tout prix à s'imposer à leur interlocuteur. Son visage émacié, taillé en lame de couteau, son regard aigu et pénétrant font encore

ressortir une intelligence portée à dominer au nom de la logique implacable dont elle est animée.

Calvin ne convoitait pourtant pas l'autorité personnelle. Son tempérament timide, réservé, le portait à s'effacer lui-même ; il se fût volontiers contenté de se tenir dans la coulisse, tandis que les autres se présentaient au combat. Non pas qu'il y eût chez lui le moindre soupçon de lâcheté ; la suite des événements prouva abondamment le contraire ; mais il lui manquait le caractère d'un guerrier d'avant garde.

Ce n'est pas pour lui-même qu'il luttait, mais bien pour un principe essentiel qui inspira toute sa doctrine : celui de la souveraineté absolue de Dieu. Comme on l'a remarqué, pour Luther la demande capitale de la prière enseignée par Jésus à ses disciples était celle-ci : « Remets-nous nos péchés ». Pour Calvin c'est : « Que ton nom soit sanctifié ». Cette toute-puissance de Dieu se manifeste dans l'œuvre de la création, comme dans celle de la rédemption.

De là à proclamer la prédestination il n'y avait qu'un pas. Selon Calvin, qui suivait ici plusieurs Pères de l'Église, Dieu aurait décidé par avance, au nom de sa souveraineté, lesquels d'entre les hommes seront sauvés, tandis que les autres ne le seront pas, ne pourront pas l'être. Ainsi le sort de chacun aurait été fixé dès l'éternité.

Calvin déclare que la prédestination est un « mystère » que l'homme ne saurait sonder. « Ce sont », dit-il, « choses que Dieu a voulu être cachées, et dont il s'est retenu la connaissance » ; c'est « la hauteur de sa sagesse, laquelle il a voulu plutôt adorée de nous que comprise et assujettie au sens humain ». Et il ajoute : « Nous disons que ce conseil, quant aux élus, est fondé en sa miséricorde, sans aucun regard de dignité humaine. Au contraire, que l'entrée de la vie est forclosée à tous ceux qu'il veut livrer en damnation, et que cela se fait par son jugement occulte et incompréhensible, combien qu'il soit juste et équitable » (*).

(*) Institution chrétienne III, 21.

À cause de cette souveraineté pleine et entière, il ne saurait y avoir aucun intermédiaire entre Dieu et l'homme, sinon « l'homme Christ Jésus » (1 Tim. 2: 5). Du coup Calvin abolit le rôle que l'Église catholique s'est arrogé à cet égard. Ainsi, il est sacrilège quiconque prétend s'interposer, Église ou prêtre. À Dieu seul revient la gloire d'attirer l'âme, même la plus égarée, même la plus faible ; le nouveau-né n'a nul besoin, pour échapper à la perdition, du soutien de l'Église. L'homme dépend donc entièrement de Dieu et nullement des autres hommes ; il sera leur serviteur pour obéir à l'enseignement du Seigneur (2 Cor. 4: 5), mais ne sera assujéti à aucun joug humain. Dans ce sens Vinet a pu écrire : « Le christianisme est dans le monde l'immortelle semence de la liberté ».

Comment donc expliquer le régime extrêmement rigoureux imposé par Calvin à Genève ? Il n'avait pas à créer ici de toutes pièces un système jusque-là inconnu, mais devait extirper un mal invétéré, des habitudes profondément ancrées, réformer les mœurs, tout cela pour la gloire de Dieu. Non pas que le mal fût plus grave à Genève qu'ailleurs ; partout le cœur de l'homme est désespérément mauvais et Calvin aurait agi de même partout où le Seigneur l'eût placé.

Nombreuses certainement furent les fautes commises par Calvin, dues les unes à sa tournure d'esprit, les autres aux circonstances dans lesquelles il se débattait. Malgré sa connaissance approfondie de la Bible, trop souvent il ne la suivait pas au pied de la lettre, parce qu'il laissait intervenir l'élément humain. Aux grands maux les grands remèdes : ce dicton est à sa place lorsqu'on veut chercher à comprendre, sans l'excuser, l'attitude prise par Calvin.

Et quand on considère ce qu'il était de nature, son goût pour l'étude, son aversion pour la lutte, qu'expliquent entre autres sa santé débile, les cruelles souffrances physiques qu'il endurait, on reste émerveillé de l'œuvre du Seigneur chez son serviteur : « De faible qu'il était, il fut rendu vigoureux, il devint fort dans la bataille » (Héb. 11: 34). Intrépide devant le danger, doué des plus hautes qualités intellectuelles, d'une piété très vivante, ce fut un des témoins de la vérité les plus remarquables de son temps et de tous les temps. Il réalisa tout particulièrement cette promesse faite à Paul : « Ma grâce te suffit, car ma puissance s'accomplit dans l'infirmité » (2 Cor. 12: 9). Au milieu de la veulerie générale de nos jours, c'est un utile et salutaire

enseignement que de considérer la figure de Jean Calvin, qui courait « avec patience la course » qui était devant lui, « fixant les yeux sur Jésus, le chef et le consommateur de la foi » (Héb. 12: 1-2).

APPLICATIONS

- 1) Louons le Seigneur d'avoir donné à son Église des serviteurs zélés, courageux et fidèles de la trempe du réformateur Jean Calvin. Son influence se fait encore sentir après 500 ans !
- 2) Prions pour de la sagesse pour savoir comment agir quand se présentent des circonstances difficiles dans nos vies. Prions pour que nous soyons guidés par le Saint-Esprit et par les Saintes Écritures.
- 3) Implorons la miséricorde de Dieu pour qu'Il nous donne de porter du fruit en abondance et que notre ministère personnel ait une influence salutaire sur notre milieu dans le siècle où nous vivons et même après notre décès.

**QUE NOTRE GRAND DIEU SOIT BÉNI, LOUÉ ET EXALTÉ À
TOUT JAMAIS !**

A M E N !